Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h02
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030652026

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 03/065/2026

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 26 mai 2026 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Présents et représentés : **29**

Le vingt-six mai deux mille vingt-six, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt mai deux mille vingt-six, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, en Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
Mme Marine FOUQUET, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Thierry DELCUPE, Mme Mireille SEGALA, M. Julien BOUILLON, Mme Gwennaëlle SOYEZ, M. Thierry FAVOCCIA, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-Anne JANNIN, Mme Lydie ROCHER, M. Gilles ROUILLON, M. Thierry PALLIER, M. Vincent PREVOST, M. Philippe CHÉRY, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Stéphanie ESCANDE, Mme Alexandra VINCENT, Mme Typhanie KERESELIDZE, Mme Caroline DOUX, M. Aurélien TEDESCO, M. Ludovic GOURDY, M. Jean-Philippe LAURENT, M. Laurent MEUNIER, Mme Nathalie NOULIN, Mme Valérie RICHETIN, Mme Nathalia VIEIRA, Conseillers Municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas FOUQUE

- **Désignation d'un représentant communal au sein du Conseil d'Administration du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ORGESSONNE**

Madame Stéphanie ESCANDE, Conseillère Municipale, informe les élus qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ORGESSONNE.

Madame ESCANDE rappelle que les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L2121-21 du CGCT). Le Conseil Municipal peut toutefois décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Madame ESCANDE fait appel à candidatures parmi les membres de l'assemblée.
- Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, propose, pour la liste « Ollainville avec Vous », la candidature de Madame Véronique MAFFÉO.
- Madame Valérie RICHETIN propose, pour la liste « Vivre Ollainville autrement », la candidature de Madame Nathalie NOULIN.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Madame ESCANDE invite ensuite les élus à procéder, à main levée, à l'élection d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration du CLIC ORGESSONNE.

Mis en ligne le 29/05/2026 à 11h02
REÇU EN PREFECTURE
le 29/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20260526-CM030652026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE (5 voix contre : M. Laurent, M. Meunier, Mme Noulin, Mme Richetin et Mme Vieira)

- Désigne Madame Véronique MAFFÉO, Conseillère Municipale, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du CLIC ORGESSONNE, sis 25 route d'Egly – 91290 ARPAJON.

- Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le 28 mai 2026
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)